Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 031-253102008-20261012-2026_10_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL S.I.V.S BRETX – MENVILLE - SAINT PAUL SUR SAVE

L'an deux mille vingt et six le 12 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du SIVS à l'école de Menville 31530 Menville, sous la présidence de Mme Michelle BOURGES.

Date de convocation : le mercredi 07 octobre 2026

Délégués présents : Mme Michelle BOURGES (titulaire), Mme Nicole VIGUERIE (titulaire), Mme Emilie CARRION COLOMES (titulaire), Mme Rachel MKAAD-RAS (titulaire), Mme Estelle PEDELOUP (titulaire), Mme Emilie DELMAS (suppléante).

Secrétaire : Mme Emilie CARRION COLOMES

Délibération n° 2026-10-08

AVENANTS N°4 ET 5 – ENTREPRISE SERRES TRAVAUX DE MENVILLE

Mme la Présidente informe l'assemblée que la trésorerie demande que chaque avenant soit validé, les travaux de réhabilitation du bâtiment Jules Ferry de Menville, nécessitent deux avenants :

- Avenant n°4 : demande de travaux supplémentaires pour réalisation d'une aire de stationnement devant le local salle des professeurs. L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public, qui reste inférieur à 5% du marché initial.
 Détail du montant de l'avenant (30.03.2026) :
 - **Taux de la TVA : 20%**
 - **Montant HT : 6 022.00**
 - **Montant TTC : 7 226.40**
 - **% d'écart introduit par l'avenant : 3.56%**

 Nouveau montant du marché public :
 - **Taux de la TVA : 20%**
 - **Montant HT : 168 685.25**
 - **Montant TTC : 202 422.30**
- Avenant n°5 : Plus-value suite à la modification de l'emplacement des raccordements des eaux usées – option non validée. L'avenant à une incidence financière sur le montant du marché public, qui reste inférieur à 5% du marché initial.
 Détail du montant de l'avenant (28.05.2026) :
 - **Taux de la TVA : 20%**
 - **Montant HT : 4 290.00**
 - **Montant TTC : 5 148.00**
 - **% d'écart introduit par l'avenant : 2.5%**

 Nouveau montant du marché public :
 - **Taux de la TVA : 20%**
 - **Montant HT : 172 975.25**
 - **Montant TTC : 207 570.30**

Après discussion, Mme la Présidente demande à procéder au vote
Votants : 6 Exprimés : 6 Oui : 6
Validé à l'unanimité des membres présents pour autoriser Mme la Présidente à signer ces derniers et à procéder aux paiements référents à ces travaux,

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus, ont
signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Acte rendu exécutoire en application des décisions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.
Après :
- Envoi en Préfecture le : 12 octobre 2026
- Affichage du 12 octobre 2026 au 12 novembre 2026
- Publication au recueil des actes administratifs du S.I.V.S

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.